

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 janvier 2025

Premier accord entre Crunchyroll et l'animation française

AnimFrance, le SPI, l'USPA, le SATEV, le SEDPA et la SACD se félicitent d'avoir conclu un premier accord relatif aux engagements d'investissement en faveur de la création et de la production audiovisuelle patrimoniale dans le cadre du décret SMAD du 22 juin 2021 avec Crunchyroll, la première plateforme mondiale dédiée aux anime.

Ce partenariat témoigne de l'engagement des équipes de Crunchyroll de franchir une étape supplémentaire dans son intégration au sein du dispositif réglementaire français, un an après avoir été notifiée de ses obligations d'investissement dans la production par l'ARCOM.

Crunchyroll est devenue la plateforme de référence des fans d'anime en France ces dix dernières années. Cet accord s'inscrit dans une stratégie au service de ses abonnés en France et permettra à Crunchyroll d'accéder aux talents et au savoir-faire de l'industrie et de la création française d'animation pour produire des œuvres dans la ligne éditoriale de la plateforme. Il témoigne de la volonté de renforcer la collaboration entre la France et le Japon, deux pays majeurs de l'industrie mondiale de l'animation.

Cet accord est conclu pour une durée initiale de trois ans avec une application rétroactive au 1^{er} janvier 2024 et a été transposé dans la convention entre Crunchyroll et l'ARCOM.

Contacts presse :

Stéphane Le Bars – Délégué général – AnimFrance & USPA – s.lebars@animfrance.fr

Céline Hautier – Déléguée Animation – SPI - chautier@lespi.org

Chloé Rayneau – Attachée de presse SACD – chloe.rayneau@sacd.fr